

MEMBRES DU CONSEILAfférents au comité syndical
En exercice
Qui ont pris part à la délibération52
52
27

Date de la convocation : 5 décembre 2024

Délibération N° 2024-16

L'an deux mil vingt-quatre, le dix-huit décembre à dix-huit heures et trente minutes, le comité syndical régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc BAUDRY,

Présents : REBEROL Sylvain, SALIGNON Etienne, SIRDEY Maryse, BAUDRY Luc, CORNETET Régis, GOBERT Marianne, BOIRIN Michel, DUTHU Gilles, COLSON Bénigne, BAUDRAS Fabrice, CONNAN Jérôme, BURILLE Catherine, LAVEVRE Daniel, LAZZERINI Christophe, JUNG Denis, MAIRET Denis, MALGRAS Daniel, PERDERISET Francis, BAVARD Serge, TETU Alain, GRADELET Alain, MORIZOT Rémy, MINOT Louis, BARD Jean-Marc, MAIRE Dominique, MICHELET Jean-Pierre, LOUIS Catherine.**Absents excusés** : GREY Raphaël, BONNEAU Emilien, GUINOT Stéphane, BELOT Florent, PAGOT Pierre, PERCHIKOFF Sabine, GUYOT Michel, VAXILLAIRE Yann, MARCHAL Jean-Christophe, DESCHAMPS Thierry, MOISY Adrien, COMOLI Romain, LAMBERT Éric, SAULGEOT Gilles, PITRE Luc, DURAND Serge, MIGNON Sébastien, BOUCHEROT Nicolas, GARNIER Cyril, MARTY Pierre, N DIAYE Anne Fatou, DUMARTIN Patrice, DURY Anne-Cécile, JANNAUD Virginie, GUILLEMAIN Frédéric**Secrétaire de séance** : BOIRIN Michel**OBJET : Délégation au Président pour effectuer les démarches nécessaires à la mise en œuvre des travaux ou études durant l'année 2025****Présentation de la demande**

L'animation à l'échelle du bassin versant de la Tille, l'animation du SAGE de la Tille et la mise en œuvre des travaux ou études visant à restaurer le bon état écologique des cours d'eau et des zones humides du territoire peuvent être aidés financièrement par différents partenaires. Ces aides financières concernent à la fois les postes des agents, les études, les travaux et les opérations de communication.

Le Président du SITIV demande au comité syndical de l'autoriser à effectuer toutes les démarches techniques, administratives et financières (déposer les demandes de subvention auprès de l'Agence de l'Eau RM&C, du Conseil Départemental 21, du Conseil Départemental 52, de la Région Bourgogne Franche-Comté, de la Région Grand-Est, des Fédérations Départementales pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique 21 et 52 et tout autre organisme) et à signer tous les documents nécessaires :

- au financement des postes des agents (technicien de rivière et chargée de missions),
- au financement FEDER et FEADER,
- au financement de l'animation du SAGE de la Tille,
- au financement de l'animation du bassin versant de la Tille,
- au financement des projets (études, travaux, actions de communication) prévues au cours de l'année 2025.

L'assemblée sera informée lors de chaque comité syndical des demandes de subvention déposées.

Après avoir entendu l'exposé décrit ci-dessus, il vous est proposé, après en avoir délibéré à l'unanimité, d'autoriser, le Président du SITIV :

- À effectuer toutes les démarches techniques, administratives et financières et à signer tous les documents nécessaires aux financements présentés ci-dessus,
- À déposer les dossiers de demande de subvention auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée et Corse, du Conseil Départemental de la Côte d'Or, du Conseil Départemental de la Haute-Marne, de la Région Bourgogne Franche-Comté, de la Région Grand-Est, de la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques 21, de la Fédération pour la Pêche et la Protection des Milieux Aquatiques 52 et de tout autre organisme, relatives aux études, travaux et aides aux postes des agents prévus en 2025,
- À signer tous les documents nécessaires à la réalisation des projets.

Ainsi délibéré les jours, mois et an que dessus.

Ont signé au registre les membres présents.

Pour extrait certifié conforme.

Fait à Is-sur-Tille

Le Président Luc BAUDRY

Envoyé en préfecture le 26/12/2024

Reçu en préfecture le 26/12/2024

Publié le 26/12/2024

ID : 021-200023265-20241218-2024_16-DE

